



CTSD du 28 mars 2019

Déclaration préalable du SE-UNSA /UNSA Education

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD des Côtes d'Armor,

Bonjour, nous commencerons ce CTSD par une nouvelle que nous avons plaisir à partager avec vous. Non, nous ne voulions pas parler du fait que notre rectrice n'est pas encore officiellement partie, vous le savez sûrement. Nous la saluerons juste en lui disant « Kenavo », comprenez qui pourra. Un de ses derniers courriers officiels concernait l'école du socle et nous rappelait que ce projet académique ne concernait que la pédagogie (liaison Ecole/collège, cycle 3 à cheval sur la 6ème...). Les mails insistants envoyés récemment ont eu l'effet inverse, de rassurants ils sont devenus inquiétants : les réseaux d'école du socle made in Breizh préfiguraient bien l'annonce des Etablissements publics des savoirs fondamentaux décrétés sans aucune concertation par le ministre Blanquer. L'école de la confiance sonnait et sonne de plus en plus comme l'école de la défiance et dans notre région la gouvernance académique semblait être le cheval de Troie, au galop, des réformes du Ministre. La nouvelle gouvernance de notre Rectrice aura cristallisé en tout cas toutes les peurs et les inquiétudes de la profession face à un gouvernement qui aura délibérément refusé le dialogue social, mis les personnels et les syndicats sur la touche en élaborant un management vertical et autoritaire.

Le SE-Unsa et sa fédération l'Unsa Education souhaitent par avance la bienvenue au nouveau Recteur qui aura la lourde mission de rétablir la confiance dans le contexte délétère des réformes Blanquer. Nous resterons vigilants à ce que l'intérêt des élèves et des personnels soient préservés coûte que coûte et qu'un nouveau climat d'échanges dans notre académie puisse prendre à nouveau la place qu'il occupait par le passé.

Revenons-en à la nouvelle que nous souhaitons vous annoncer, malheureusement ce n'est pas non plus qu'un virus salvateur a endommagé la création émue de notre Ministre pour laquelle nous siégeons ce jour. Il s'agit d'une information incroyable, figurez-vous que Le ministère lance enfin les discussions sur l'article du projet de loi pour une « École de la confiance » et notamment sur la création des établissements publics des savoirs fondamentaux . A ce titre, le SE-Unsa a été reçu vendredi dernier. À l'issue du vote de l'Assemblée nationale et avant l'examen du texte au Sénat la semaine du 30 avril, le SE-Unsa considère que le texte contient des dispositions inacceptables :

Les acteurs des communautés éducatives que sont les enseignants et les parents d'élèves n'apparaissent pas dans le processus de création de l'établissement. Pour le SE-Unsa, l'avis favorable des conseils d'école et des conseils d'administration est indispensable.

En transférant les compétences du directeur d'école au chef d'établissement, l'écriture actuelle du texte suppose la disparition des directeurs. Pour le SE-Unsa, la présence des directeurs dans les écoles est une nécessité, tant du point de vue du fonctionnement de l'école que des relations avec les partenaires.

Dans l'article de loi, le chef d'établissement a un chef d'établissement adjoint en charge des classes du 1er degré. Il s'agit donc d'un personnel appartenant au corps des personnels de direction, qui ne serait donc plus professeur des écoles et qui, comme tout personnel de direction, aurait un lien hiérarchique envers les enseignants. Pour le SE-Unsa, le supérieur hiérarchique doit rester l'IEN.

Même si les discours ministériels et parlementaires se veulent actuellement rassurants, notamment sur le maintien des directeurs, le SE-Unsa considère que l'écriture actuelle du texte ne présente pas de garanties. Pire, l'article de loi, en allant plus loin que les regroupements physiques écoles-collège qui existent aujourd'hui sur la base de constats et d'objectifs souvent partagés par tous les acteurs, prend le risque d'enrayer des projets de territoire.

Le SE-Unsa poursuit donc son travail auprès du ministère, des parlementaires, des représentants nationaux des collectivités et des parents d'élèves, localement nous en faisons de même.

Revenons maintenant au monstre de gestion In Numen, créature répugnante qui se nourrit de statistiques chères à nos gouvernants nationaux (On nomme le maximum de personnes au premier mouvement, quitte à ce que ce soit un poste non choisi et loin de chez lui, un fonctionnaire va où on lui dit, point.) Cela a quand même un petit ersatz de la modernidestruction de la fonction publique qui va nous tomber dessus, à la mode « Flash-Macron », très vite et sans dialogue social, non ? Pour revenir au mouvement, nous vous remercions d'avoir entendus certains de nos arguments dans l'intérêt de nos collègues, vous avez pu prendre en quelques occasions prendre le pouvoir sur l'algorithme tout puissant. Donner une dimension un peu plus humaine à ce projet que nous dénonçons toujours.

Nous, représentants du personnel du SE-Unsa, nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité qu'ils choisissent face à une administration centrale qui s'éloigne, toujours plus, de l'humain.

A ce titre, nous regrettons vraiment qu'une des mesures les plus injustes de ce futur mouvement n'ait pas été modifiée : la priorité pour retrouver son poste en cas de mesure de carte scolaire. Nous continuons à porter cette demande, tant elle nous paraît légitime pour nos collègues concernés.

L'autre mesure totalement injuste est l'obligation de devoir nommer absolument au premier mouvement, même si c'est à titre provisoire, certains de nos collègues sans poste risquent de se voir nommés bien loin de chez eux. Même si, et nous vous en remercions, par le biais du calibrage de l'algorithme et des priorités départementales vous avez eu un regard humain qui pourrait limiter la casse.

Le SE-Unsa défend et défendra toujours que chaque enseignant, de par son engagement dans le service public laïque d'éducation, a droit au respect, à la reconnaissance, à la considération de son employeur.

Aujourd'hui, nous subissons les réformes et les outils que le ministre impose à la hâte. Ce pilotage gouvernemental et ministériel organise froidement, implacablement, la régression des conditions de travail des enseignants des écoles et en plus menace de sanction les enseignants lorsqu'ils n'obéissent pas aux injonctions du ministre.

En tant que représentants de l'UNSA-Éducation, nous défendons tous les personnels de l'Éducation Nationale. Pour nous ce projet est un véritable scandale, non seulement pour nos collègues non titulaires qui vont le subir de plein fouet mais aussi pour les personnels des directions académiques qui vont devoir agir dans l'urgence sur un logiciel qui n'a même pas été testé en amont dans un département.

Nulle part ailleurs un tel projet ne serait mis en place de cette façon, avec autant d'incertitudes, autant de changements, dans une urgence quasi absolue.

Et puis, au niveau du respect des personnels, tester en direct un programme sur l'opération la plus importante pour nos collègues, à savoir le mouvement, est fortement symbolique...

La dimension humaine qui nous est chère a aussi été oubliée pour vos personnels qui devront répondre aux inquiétudes et incompréhensions des collègues. Il est aussi probable qu'ils aient à subir les mouvements d'humeur ou de colère de nos collègues. Pendant ce temps-là, les créateurs de cette ineptie pourront contempler leur « précieux » voyant central de statistiques dans le vert.

Irrespect profond pour vos personnels, que dire de celui de nos collègues qui vont être de véritables cobayes sacrifiés sur le champ d'une dimension particulièrement inhumaine telle qu'elle est imposée par le flicage, pardon cadrage, ministériel.

Les personnels de la Direction Académique, comme nos collègues auront sûrement apprécié à sa juste valeur l'enquête qui met en cause un nombre conséquent de fonctionnaires qui ne feraient pas leur temps de travail. Info qui, ô bah ça alors quelle coïncidence, été médiatisée la veille de la présentation du projet de Moderni-destruction de la fonction publique au ministère. La ficelle est un peu grosse, on peut même parler de corde, voire de câble suffisamment solide pour servir sur l'Abeille Flandre.

Dicton costarmoricain et rural, tout est bon dans le cochon, donc allons-y, continuons à discriminer ces « fainéants de fonctionnaires ».

Je vais donc censurer ma réelle pensée et terminer sur une note positive : et si à un moment, plutôt que de nous considérer simplement en tant que coûts on parlait de la richesse de notre travail dans l'intérêt de tous nos citoyens...

Dernière chose, nous terminerons en remerciant vos services en leur souhaitant sincèrement bon courage.